



LES POLITIQUES PUBLIQUES ET DYNAMIQUES DE L'ETAT EN CÔTE D'IVOIRE

Par

YAO-KOUMAN MOÏSE, Ph.D (doctor),

**Sénateur, Membre de la Commission des Affaires Economiques et Financière du Sénat
Administrateur Général des Services Financiers (Trésor), *Administrateur Général des
Services Financiers (Trésor), Ancien Maire de Tanda, Ancien Trésorier Général de
l'UVICOCI, Ex-DGA/ Ex-Inspecteur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
Ancien PCA de banque***

Dans le cadre de la production des documents aux fins d'information pour les collègues sénateurs et autres parlementaires, le présent article a été rédigé par nos soins¹.

Il propose une contribution réflexive sur les politiques publiques au regard du constat fait dans de nombreux pays et en Côte d'Ivoire.

Après plus d'une décennie d'errance, liées aux crises successives, la Côte d'Ivoire a, depuis avril 2011, choisi d'adosser son cheminement sur une véritable culture de l'évaluation des politiques publiques à travers les différents programmes élaborés par le gouvernement ivoirien.

De manière générale, les politiques publiques trouvent leurs sources et origines dans la politique économique de l'Etat. La politique économique est un ensemble de mesures à caractère économique, financier, social, culturel, environnemental pour les besoins et la satisfaction des populations dont les gouvernements ont en charge.

Ainsi, de nombreuses réalisations ont été faites dans des régions de la Côte d'Ivoire, marquant l'application, la concrétisation et l'opérationnalisation de la vision du Chef de l'Etat et son gouvernement.

Le présent article constitue un outil didactique dont l'objectif est de sensibiliser les parlementaires sur la spécificité de certaines politiques publiques suivant leurs élaborations, leurs applications et surtout leurs évaluations.

Comme le titre l'indique, les politiques publiques, bien exécutées, dénotent les dynamismes et les reflets d'un Etat moderne.

Ce processus permanent, qui a pour finalité le développement de la Côte d'Ivoire, s'appuie sur des contrôles dédiés aux Institutions, gages de réussite des politiques publiques. En effet, au regard de l'expression des besoins et de

¹ Ce texte n'est qu'une synthèse d'un manuel en cours d'édition pour le premier trimestre 2023. Il ne comprend qu'une infinie partie des politiques publiques.



la vision de l'homme d'Etat traduite en actions, les politiques publiques, bien élaborées, facilitent le développement d'un pays.

INTRODUCTION

Problématique et questions d'étude

Les différents gouvernements dans le monde exercent des activités multivariées qui sont la base de leur raison d'être. Généralement, la définition des politiques publiques se confond parfois dans la politique économique globale selon les pays.

Malgré la pluralité des définitions, la politique économique est l'ensemble des mesures à caractère financier, économique, monétaire, social, culturel et aujourd'hui environnemental, prises à un moment donné de l'histoire d'un Etat pour la satisfaction de l'intérêt général et de l'intérêt privé. Divers auteurs ont écrit avec des convergences de vue sur les politiques publiques, (cf Laurie Boussanguet² juillet 2020 ou Etienne Petit (2019)³).

Pour un gouvernement, il faut identifier les problèmes et trouver des solutions. Dans ce cadre, un ensemble mesures sont menées pendant une certaine période afin d'atteindre les objectifs de développement pour le pays en cause.

1- Questions d'étude

Pour cette étude, il est nécessaire de se poser les préoccupations suivantes :

Qu'est-ce qu'une politique publique ? De qui émane-t-elle ? Quelles sont les conditions de sa mise en œuvre ? Quels sont les facteurs déclencheurs ? Quelles sont les catégories ou les types de politiques publiques ? Comment sont-elles élaborées et évaluées et qui en contrôle leurs exécutions ?

Les développements, ci-après, vont essayer d'apporter, dans la mesure du possible, quelques éléments de réponses.

2- Objectifs

L'objectif général de cette étude vise à comprendre les mécanismes et les procédures d'ensemble d'élaboration des politiques publiques et leurs évaluations.

De cet objectif général, découlent les objectifs spécifiques suivants :

- i) Situer le contexte des politiques publiques
- ii) Montrer la différence entre agenda politique et agenda décisionnel

² Laurie Boussanguet, les politiques publiques- que sais-je 2020

³ Etienne Petit, Droit public économique, 2019 Ellipses



- iii) Décrire les facteurs déclencheurs des politiques publiques
- iv) Analyser la mise en œuvre des politiques publiques
- v) Présenter les acteurs de contrôle des politiques publiques

À partir de ces questionnements et objectifs fixés, découleront les hypothèses fondatrices suivantes :

i- L'élaboration des politiques publiques constitue pour l'Exécutif d'un Etat, une approche dynamique de la vision de développement.

ii- Les performances des politiques publiques dépendent de l'efficacité et de l'efficience des instruments ou outils de contrôles.

La présente analyse touche d'autres domaines d'études qui sont en relations présumées avec le thème, ci-dessus, marquant leur insertion dans les développements ultérieurs.

I- L'APPROCHE SEQUENCÉE DE LA CONFECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES.

Selon THOENIG ⁴ : « **une politique publique se présente sous forme d'un programme d'actions propres à une ou plusieurs autorités publiques gouvernementales** ».

Pour Petit (E) : « **une politique publique est un programme d'actions coordonnées décidé (programme) par une autorité publique et/ou plusieurs et financé par des deniers publics pour apporter des solutions à des besoins de société dans un domaine particulier** ».

La politique publique comporte une définition à plusieurs composantes sinon plusieurs critères selon Jacques de Maillard/ Kübler⁵. En effet, il pourrait découler bel et bien de la politique d'une ou plusieurs autorités publiques et non de celle d'une entreprise ou d'une association.

Pour mettre en place les politiques publiques dans l'intérêt des populations, l'Etat va utiliser plusieurs moyens à travers un ensemble de programmes avec des mesures concrètes.

Ces mesures à caractère coercitif ou incitatif, telles que la prévention d'une baisse ou d'une hausse de prix ou encore d'une politique distributive, consistent à prévoir un mécanisme d'attributions de financements à une catégorie de populations.

⁴ J-C Thoenig « les politiques publiques, Paris PUF 1989

⁵ D. Kubler et J. Maillard « analyser les politiques publiques, Grenoble, P. 17-83



Pour élaborer une véritable politique publique, il faut une parfaite cohérence entre plusieurs actions gouvernementales. Une simple décision administrative ne suffit pas à la déterminer d'où il est important d'avoir un ensemble de décisions interreliées et intercorrélées.

De plus, en dépit de cette cohérence, des difficultés peuvent apparaître dans la mise en œuvre de celle-ci car il existe des réticences et des contradictions sur le plan administratif où des actions hétéroclites bloquent le processus. Telle ou telle autorité estime à tort ou à raison qu'une activité est de son champ de compétences. En dépit des solidarités gouvernementales dans tous les pays, ces actions hétéroclites existent. A travers le cadrage fait aux uns et aux autres par les Chefs de gouvernement, la cohésion et la cohérence s'installent.

Dès lors, il s'impose au Chef de l'autorité administrative une certaine rigueur pour avoir une cohérence dans l'action publique et les politiques publiques.

Pour comprendre la politique publique, il faut analyser les différents agendas qui s'imposent aux autorités. En effet, pour certaines personnes, les actions, qui sont menées au niveau de l'Etat, obéissent à des logiques découlant elles-mêmes d'un ensemble d'actes émanant de l'agenda gouvernemental séquencé soit en annualité soit en triennal ou encore quinquennal, voire plus.

➤ La conception de l'agenda politique et les politiques publiques

Dans la continuité de l'action de l'Etat, il existe un ensemble de problèmes qui doivent être pris en compte, analysés et budgétisés dans la mesure du possible. Il convient de souligner qu'un problème devient, en effet, public c'est-à-dire occupant « *les scènes publiques et médiatiques avant d'atteindre l'agenda décisionnel des Autorités politiques* ».

A l'analyse, tous les problèmes, qui se présentent au niveau d'un Etat, ne sont pas forcément liés aux politiques publiques entrant dans l'agenda décisionnel des autorités politiques. Mais, lorsque lesdits problèmes sont réintégrés dans l'agenda décisionnel des autorités politiques, ils sont portés soit par des acteurs individuels soit par des acteurs collectifs ou des professionnels soit par des associations (Boussanguet)⁶. Leurs rôles consisteront à prendre en considération les préoccupations posées par les gouvernants et l'auteur précité rappelle qu': « aucun problème n'est intrinsèquement public, mais tout problème social peut à un moment donné devenir un problème public et sa prise en charge par les autorités et par le gouvernement expose la difficulté à appliquer son agenda »⁷

⁶ Auteur précité

⁷ Kubler et Boussanguet précités



➤ De l'agenda

Il existe de nombreux types d'agendas à savoir politique, décisionnel ou formel.

L'agenda politique : il peut avoir le caractère des échéances, des rencontres, des questions à débattre, des problèmes considérés (une nécessité momentanée sans que toutefois cela fasse l'objet de politique publique dans la prise en compte d'importantes décisions impactant le budget de l'Etat).

L'agenda public : selon les spécialistes d'études politiques, l'agenda public est « un ensemble de problèmes faisant l'objet d'un traitement sous quelque forme que ce soit de la part des autorités publiques et donc susceptibles d'une ou plusieurs décisions. » Dans la pratique, certains éléments sont extraits de l'agenda public pour être introduits dans l'agenda formel.

Il faut toujours distinguer l'agenda public de l'agenda formel ou décisionnel. L'agenda public regroupe « ***l'ensemble des enjeux ayant atteint un haut degré d'intérêt public et de visibilité.*** » « ***L'agenda formel qui se compose quant à lui à des termes pris en charge par les gouvernements*** ».

- Les grands types d'émergences de problèmes et les facteurs déclencheurs
 - L'émergence par la mobilisation ;
 - L'émergence d'un problème par la société et surtout par une catégorie d'acteurs publics ou d'acteurs politiques qui sont dans les sillages du pouvoir ;
 - L'émergence liée aux phénomènes brusques ou instantanés ;
 - a. L'émergence anticipative : Le cas de l'émergence captée et l'émergence de besoins et d'intérêts d'affaires

II- L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Il est communément admis que l'élaboration des politiques publiques fasse l'objet de différentes étapes. On peut en citer plusieurs :

- 1- La première étape, qui s'impose à tous les gouvernants au regard des facteurs déclencheurs cités plus haut, est l'identification d'un problème sociétal. Il convient de comprendre les fondements, les contours, la description et l'analyse avec succès. Il est aussi important dans cette première étape de savoir quelles sont les populations concernées et quels sont les différents impacts socioéconomiques, culturels éducationnels, environnementaux, sanitaires etc.
- 2- Après cette première étape, la seconde prévoit l'appropriation par les instances publiques et/ou gouvernementales et leur implémentation dans l'agenda décisionnel développé ci-avant. En fait, il s'agit de



savoir quelles sont les différentes raisons de l'intervention du gouvernement.

- 3- La troisième phase, nécessaire et même indispensable, permet de réaliser un diagnostic dont la finalité est d'identifier clairement les forces et les faiblesses, les menaces et les opportunités (Swot)⁸. Le travail ne peut se faire que s'il y a des constituants ou des groupes homogènes qui disposent d'au moins d'une représentation sociale (le village, la communauté, les groupements d'intérêt etc.).
- 4- La quatrième phase consiste à déterminer et à évaluer les différentes options en présence, envisageables et surtout à mobiliser les différentes ressources.
- 5- La cinquième phase relève de l'aspect décisionnel car il ne sert à rien de commencer les autres étapes si en fin de compte l'on n'est pas capable de prendre les décisions nécessaires et utiles afin d'arriver à réaliser la politique publique. Il ressort de cette assertion la question de la détermination des acteurs pertinents qui auront en charge la mise en œuvre selon l'expression anglaise « top down/bottom-up » pour savoir quels seront les différents acteurs et les hiérarchies ainsi que le choix des instruments.

➤ La vie d'une politique publique

Une politique publique, à l'instar des hommes, suit un cycle de vie qui se déroule en plusieurs étapes⁹.

- Il s'agit tout d'abord de l'identification d'une situation fondée sur l'expression des besoins. Certains auteurs parlent de ce besoin qui est l'objet d'une problématisation.
- Le deuxième niveau de vie consiste à déterminer les objectifs de niveau stratégique, spécifique ou opérationnel. Cet ensemble permet de formuler une réponse publique.
- Le troisième niveau du cycle de vie permet de déterminer les ressources tant financières, humaines que techniques.
- Le quatrième cycle de vie est l'opérationnalisation ou la mise en action concrète nécessitant un monitoring et un pilotage.
- Le cinquième et dernier cycle de vie consiste à déterminer et évaluer certains effets et, entre autres, réalisations des résultats et impacts. A ce niveau les autorités gouvernementales doivent pouvoir apprécier de manière effective les différents liens de causalité entre les mesures prises, les besoins identifiés et les effets qui ont fait l'objet de mesure.

⁸ Swot : Strengths, Weaknesses, Opportunities, threats

⁹ Emmanuel Petit précité

J.E, Stigletz : »Economie du secteur public, nouveaux horizon 2018 P 281 et suivants



Il convient de noter que ces deux phases importantes d'élaboration de cycle de vie des politiques publiques doivent être totalement maîtrisées.

➤ La recherche de la performance de la politique publique

A travers les différents séminaires, rencontres, ateliers au Sénat tant par les cabinets privés que la Direction Générale du Budget et la Cour des Comptes, il a été clairement indiqué aux Sénateurs l'importance qu'ils apportent et accordent par leurs analyses à la performance des politiques publiques. Sur cet aspect des choses, lorsqu'il s'agit d'élaborer et de faire l'implémentation ou la mise en œuvre des politiques publiques, il existe beaucoup de critères, mais l'on peut en retenir pour le besoin de l'étude trois (03) qui sont connus.

- ✓ Le premier critère est la comparaison. Il s'agit de l'efficacité, concept englobant et qui mesure la réelle adéquation des résultats obtenus avec les objectifs recherchés.
- ✓ Le deuxième critère pertinent est l'efficience. Antérieurement et durant des décennies, l'efficacité des critères a été longuement utilisée. Aujourd'hui, il convient de préciser que les critères d'efficience permettent de comparer les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus de manière générale. Les moyens mis en œuvre sont mieux utilisés et parfois sous-utilisés mais les résultats sont atteints.
- ✓ Le dernier critère est la comparaison entre les objectifs recherchés et les moyens mis en œuvre pour les atteindre, on parle dans ce cas de la pertinence.

Au total, il importe de retenir que l'efficacité, l'efficience et la pertinence sont des éléments qui permettent d'apprécier les résultats d'une politique publique. Il reste entendu que dans l'analyse in-fine sont intégrés des indicateurs de performances.

Les Sénateurs ont eu des formations relativement à l'appréciation des politiques publiques, mais surtout sur l'importance des critères de performances et des indicateurs élaborés. Ces indicateurs doivent être utilisés dans les contrôles des politiques publiques car il en existe une variété et à ce niveau l'on doit cerner tous les contours qui en résultent.

III- LES TYPOLOGIES DE POLITIQUES PUBLIQUES

Développées ci-avant et définies également, il faut rappeler que les politiques publiques sont un ensemble d'actions généralement cohérentes mais propres à une ou plusieurs autorités administratives et/ou gouvernementales et aux collectivités territoriales.

En définitive, quelles sont les catégories ciblées des politiques publiques ?



Nous allons procéder à une catégorisation sans être totalement exhaustif. Chaque fois qu'un problème sociétal est posé et mené à un certain niveau, il doit être pris en compte par les Autorités Administratives, inscrit dans l'agenda décisionnel et mis dans le programme du gouvernement. Ainsi, la politique publique aura pour finalité la satisfaction de l'intérêt général ou de l'intérêt public ou privé.

Parmi les différentes politiques publiques, on citera quelques-unes d'entre elles.

- 1- La politique de l'éducation :
- 2- La politique de la santé :
- 3- La politique familiale :
- 4- La politique publique de la lutte contre la pauvreté, les inégalités sociales et aujourd'hui celle de la cherté de la vie :
- 5- Les politiques fiscales
- 6- La politique des finances publiques et de la bonne gouvernance :
- 7- La politique de l'Etat régulateur :
- 8- Les politiques publiques de l'interventionnisme étatique¹⁰ :
- 9- Les politiques publiques de l'environnement et du développement durable :
- 10- Les politiques publiques de l'énergie :
- 11- Les politiques publiques de l'eau et de l'hydraulique.
- 12- Les politiques publiques d'immigration, d'intégration et d'émigration :
- 13- Les politiques de décentralisation et des équilibres des développements régionaux :
- 14- Les politiques agricoles/animales et halieutiques :
- 15- La politique publique des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et de l'Artisanat :
- 16- Les politiques publiques d'industrialisation :

¹⁰ Sophie Nicinsky « Droit public des Affaires, 8^{ème} édition LGDJ-2021 P30 à 67 et P 82 et suivants



17- Les politiques d'emplois et de chômages :

18- Les politiques publiques de défense et de sécurité :

X
X X
 X

Ce sont là, entre autres en dizaine, les différents types de politiques publiques que nous aurons essayé d'analyser en Côte d'Ivoire et dans de nombreux pays. Comme rappelées ci-avant, les politiques publiques évoluent avec le temps et l'espace selon les gouvernements et les besoins des populations à un moment donné de l'histoire. L'homme politique, le vrai, le visionnaire et le pragmatique, est celui qui rend possible ce qui est utile et nécessaire aux populations dont il a la charge. On peut le dire sans polémique et avec réalisme que la Côte d'Ivoire en a eu dans sa première phase de développement et dans la phase actuelle de son développement

On comprend dans ce sens que les politiques publiques jouent un grand rôle fondamental dans tout Etat moderne. Il ressort de cette affirmation qu'aujourd'hui la Côte d'Ivoire est dans une dynamique réelle de son développement.

Ainsi, ces différentes analyses confirment la première hypothèse fondatrice énoncée auparavant selon laquelle : « **L'élaboration des politiques publiques constitue pour l'exécutif d'un Etat, une approche dynamique de la vision de développement.** »

IV- LES EVALUATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES ACTEURS DE CONTROLES

➤ Les évaluations de politiques publiques

Pour intéressante que soit une politique publique, celle-ci ne vaut que si au terme de ses réalisations, elle peut être évaluée¹¹. Mais cette évaluation est-elle si aisée ? Comment procéder ? Quelles sont les différentes composantes de cette évaluation et quelles sont les caractéristiques singulières que l'on doit tenir compte et quelles sont les autorités compétentes pour procéder à cette évaluation ?

L'évaluation est inhérente à la bonne gouvernance et à la bonne gestion. Par le passé dans les finances publiques, seule la loi de règlement permet de se faire une idée de :

6- ce qui a été accordé à l'Etat dans le cadre de son budget,

¹¹ Documentation française « les politiques publiques : Suzanne M. 2013, P 53



7- ce qui a été exécuté et les résultats qui se sont dégagés en année n-1.

Il convient d'indiquer que les différentes phases de budget de moyens ont fait leur chemin avec des avantages et de nombreux inconvénients. Même la mise en place de la rationalisation des choix budgétaires (RCB) n'a pas connu un succès triomphant. De manière comparative, cette évaluation, si nous prenons les pays développés plus singulièrement le cas de la France, n'est pas aussi récent¹².

Pendant longtemps, des moyens ont été recherchés afin de pouvoir atteindre les objectifs assignés aux différents acteurs du budget afin de savoir, en définitive, où en est-on lorsque les budgets sont accordés et quels sont les résultats obtenus. A cet effet, il faut donc saluer l'arrivée des budgets-programmes.

- **Les exemples comparés**

La démarche des budgets-programmes est instituée depuis longtemps en Grande Bretagne et aux USA par exemple dans les années 1970. Par ailleurs, ce n'est seulement qu'en 1993 que la loi a obligé les Administrations de certains Etats à sortir de leurs demandes budgétaires d'indicateurs de performance et de promotion de l'évaluation des politiques publiques. En France, cette évaluation a existé pendant longtemps mais ce n'est qu'en 2001 avec la loi Organique relative à la Loi des Finances (LOLF) que cette évaluation a été inscrite avec des autorités chargées de l'appliquer. Il faut dire que cette évaluation n'est pas une chose aisée car elle demande une certaine technicité et des compétences avérées. Au cours des mois passés, comme il a été rappelé ci-avant, le Sénat de Côte d'Ivoire, grâce à des multiples formations de cabinets et surtout de la Cour des comptes et ainsi que des services de l'Etat, a reçu des renforcements de capacité qui ont permis aux Sénateurs de s'approprier un tant soit peu cette évaluation des politiques publiques.

- **Les raisons fondamentales des contrôles d'évaluation**

La question est de savoir pourquoi le concept d'évaluation de politiques publiques et à quelle finalité obéit-elle ?

D'abord, la finalité démocratique avec pour principe la redevabilité qui oblige à rendre compte de ce qui a été donné à des départements ministériels.

Ensuite, il s'agit pour reprendre le terme de Etienne Petit : « **une finalité stratégique afin d'améliorer, d'adapter et de réorienter la politique économique** ».

¹² Lattier Connaissance n°5, 2014- Evaluer les politiques publiques, Nantes/ Métropole



Enfin, il y a une finalité opérationnelle qui servira à apporter des clarifications sur les déterminants de la politique publique avec les objectifs, les moyens, les acteurs et leurs actions. Cette évaluation, qui a des composantes, permet d'apprécier les liens de corrélations entre les effets d'une mesure décidée par une personne publique et l'évaluation du besoin qui a été préalablement identifiée, planifiée et inscrite. De ce fait, il faut distinguer les réalisations, les résultats et les impacts à moyen et à long termes. Cela se résume par un triptyque : réalisation, résultat, impact (cf. Daniel JM, la politique économique / Delvove Pierre droit public de l'économie/ Kübler Daniel ; analyse des politiques publics/Etienne Petit, droit public économique...) ¹³.

Dans cette évaluation des politiques publiques, l'on oublie souvent l'apport des populations bénéficiaires de celles-ci. En effet, la finalité des politiques publiques vise à impacter positivement le niveau de vie des populations ¹⁴. Quand il faut l'apprécier, les populations doivent être consultées et donner les informations nécessaires aux élus afin de comprendre l'exactitude ou la réalisation de ce qui a été décidé et financé. Le couple Sénateur-population ou Député-population constitue l'un des maillons de contrôle le plus réaliste et le plus efficace.

Il appert donc de prendre en compte l'existence d'un travail qui doit être fait en étroite collaboration avec les populations, la remontée des informations vers les élus sera utile dans l'appréciation effective de la mise en place des politiques publiques.

- **L'importance des corrélations pertinentes et leur utilité**

Pour affiner l'évaluation et pour mieux apprécier les effets, il faut mesurer les corrélations ¹⁵ :

- 8- primo, la "corrélation recherchée" c'est-à-dire est-ce que la politique mise en œuvre a bien obtenu les résultats recherchés ?
- 9- deuxio, la "corrélation inversée" c'est-à-dire la politique publique mise en œuvre a bien obtenu un résultat mais d'autres effets connexes sont apparus ; l'exemple "d'un individu en mauvais état de santé qui consomme davantage de soins de médicaments" etc.
- 10- tertio, la corrélation sans causalité c'est-à-dire l'élaboration et la mise œuvre d'une politique publique ne produisent aucun effet. C'est l'exemple "d'une mauvaise note avec assez de travail, un mauvais salaire malgré les efforts fournis par le travailleur, un centre de santé bien équipé et absence de personnel soignant (cf. auteur précité) ou encore des écoles sans des enseignants suffisants ou mal qualifiés, des équipements construits sans entretiens etc."

¹³ P. Delvolve « Droit public de l'économie/Dalloz 2021 »

¹⁴ N.Gregory Mankiw/ P. Talyer, principes de l'économie 2021 P199

¹⁵ Linotte et Petit précités



Principalement, lorsqu'on procède à une évaluation, celle-ci se compose d'une phase de diagnostic ou de proposition de scénario alternative d'évolution. Au total sur cet aspect, il est bon de souligner qu'analyser ou évaluer une politique publique au-delà des composantes et des démarches d'efficacité, d'efficience et d'économie, suggère la prise en compte d'autres facteurs.

Nous pouvons citer entre autres :

- l'utilité : c'est-à-dire les carences, les impacts et les besoins d'une politique publique ;
- la pertinence : l'écart entre les besoins et les objectifs dits de politiques publiques, la sincérité c'est-à-dire l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations d'une politique publique ;
- la cohérence interne : l'écart entre les objectifs d'une politique publique entre eux, la cohérence externe, l'écart entre les objectifs des politiques publiques au regard des objectifs portés par d'autres politiques publiques etc. (Etienne Petit)

➤ Les acteurs chargés du contrôle des politiques publiques

Les différents ateliers et rencontres au Sénat ont permis de déterminer les acteurs publics. Certes, dans l'évaluation, il faut en trouver plusieurs mais, il est nécessaire de réaffirmer que le Sénat vote la loi, contrôle l'action de l'Etat, évalue les politiques publiques (article 93 de la Constitution ivoirienne)¹⁶ etc.

- Les institutionnels

La Constitution ivoirienne a prévu un acteur disposant des compétences appropriées : la Cour des comptes. Elle assiste le Parlement¹⁷ dans l'évaluation des politiques publiques (article 118 de la Constitution ivoirienne). Cependant, d'autres Institutions ont la possibilité de procéder à l'évaluation de leur politique publique. A l'intérieur de l'Etat ; des structures internes procèdent au contrôle de cette politique publique indépendamment du Parlement. En dépit de cela, l'apport du Parlement est essentiel pour le vote le budget de l'année notamment la Loi des Finances, apprécie la loi de règlement. Dans ce sens, la Cour des comptes et le Parlement sont les acteurs clés qui doivent rendre compte de toutes actions de contrôle de politiques publiques sans oublier les populations comme indiquées auparavant.

- Les populations et les élus

Il convient, par ailleurs, d'ajouter que d'autres acteurs participent au contrôle des politiques publiques. D'abord le Gouvernement qui est le décideur politique qui commande l'évaluation et ensuite les populations, les personnes concernées c'est-à-dire les bénéficiaires qui doivent pouvoir contrôler cette

¹⁶ Constitution ivoirienne du 08 novembre 2016

¹⁷ ibidem



politique. En tout état de cause, il se trouve que par ignorance ou par une forme de faiblesse, les bénéficiaires c'est-à-dire les populations, ne procèdent pas souvent à cette évaluation qui n'est que partielle. Ce sont les Elus qui, à certaines occasions, peuvent s'informer de l'effectivité des réalisations effectuées dans les secteurs concernés. Ce comportement des populations doit pouvoir changer dans leurs intérêts.

Il importe que les Sénateurs puissent donner les éléments d'informations nécessaires et utiles pour que les populations sachent ce qu'elles doivent faire en définitive.

Enfin, il existe des compétences extérieures telles que les cabinets appropriés pour apprécier ou évaluer les politiques publiques. Au demeurant, une tendance générale commence à se dégager, il s'agit de celle de la certification des comptes. Le temps et les acteurs permettront de savoir comment cette nouvelle démarche pourrait être adoptée.

X
X X
X

Ces analyses, sur l'évaluation des politiques publiques, confirment de notre part la seconde hypothèse fondatrice qui postule que « **les performances des politiques publiques dépendent de l'efficacité et de l'efficience des instruments ou outils de contrôles ou d'évaluations.** »

X
X X
X

Tout au long de cette étude, nous avons tenté d'analyser, d'apprécier la politique publique comme ailleurs en se fondant sur un ensemble de données et sur notre propre expérience.

En termes d'approches et de discussion, nos analyses tant pour les politiques publiques que pour leurs évaluations trouvent leurs fondements développés par des auteurs comme Boussanguet, Kluber, Petit etc. Quant à l'interventionnisme étatique, on peut citer Sophie Nicinski.

On peut affirmer que certains points de vue sont convergents avec les nôtres, mais l'on constatera nos prises de position, appréciations et analyses en tenant compte de l'évolution du développement de la Côte d'Ivoire et surtout de sa



position sous régionale qui la qualifie de pays en voie d'émergence, de pays attractif accueillant de multiples opérateurs économiques de par ces capacités de développement depuis son accession à l'indépendance.

Ces capacités de développement, qui se sont accrues durant ces dernières décennies, montrent qu'elle jouera pleinement un rôle dynamique dans les concerts des nations tant africaines qu'internationales.

CONCLUSION

Au total, les politiques publiques sont le cœur de l'action de tout gouvernement. La Côte d'Ivoire, dans son programme économique et financier, réalise un ensemble de mesures qui permettent d'asseoir les politiques publiques de types santé, éducation, hydraulique, infrastructure, culture, réforme financière, fiscale, agricole, énergétique etc. C'est fort de cela que les politiques publiques constituent un instrument privilégié de développement, un vrai indicateur, une orientation de dynamisme et les reflets d'un Etat moderne préoccupé par l'avenir de ses populations.

Les politiques publiques, en tant qu'outils de développement, permettent aux Sénateurs d'avoir un regard de vigilance et de veille. Ceux-ci doivent chercher à comprendre tous les mécanismes non seulement d'élaboration mais de monitoring afin qu'au moment de l'adoption de la loi des finances, le collectif budgétaire éventuellement, la loi de règlement, les travaux doivent être à un certain niveau de degré de connaissances, d'efficacité et de propositions. En conséquence, il est suggéré la nécessité d'un suivi de l'exécution effective des politiques publiques de l'Etat de Côte d'Ivoire, des collectivités territoriales car les Sénateurs ont le devoir de redevabilité envers ces collectivités territoriales dont ils en sont l'émanation (article 87 Constitution).

Une bonne mise en place des politiques publiques permettra à la population ivoirienne de bénéficier sur le plan pratique, d'un développement harmonieux fondé sur l'équité et sur les corrections des inégalités, disparités régionales. Cet ensemble constitue un vrai socle de l'émergence tant souhaitée et réalisable par des efforts communs en refondant dans la même direction de développement au regard des défis et challenges qui nous attendent tout autant que les générations futures à qui nous devons laisser plus que ce nous avons reçu des générations précédentes.

Tanda (Région du Gontougo) le 08 mars 2022
République de Côte d'Ivoire
Dr YAO-KOUMAN Moïse